

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 107 (1971)

**Heft:** 38

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

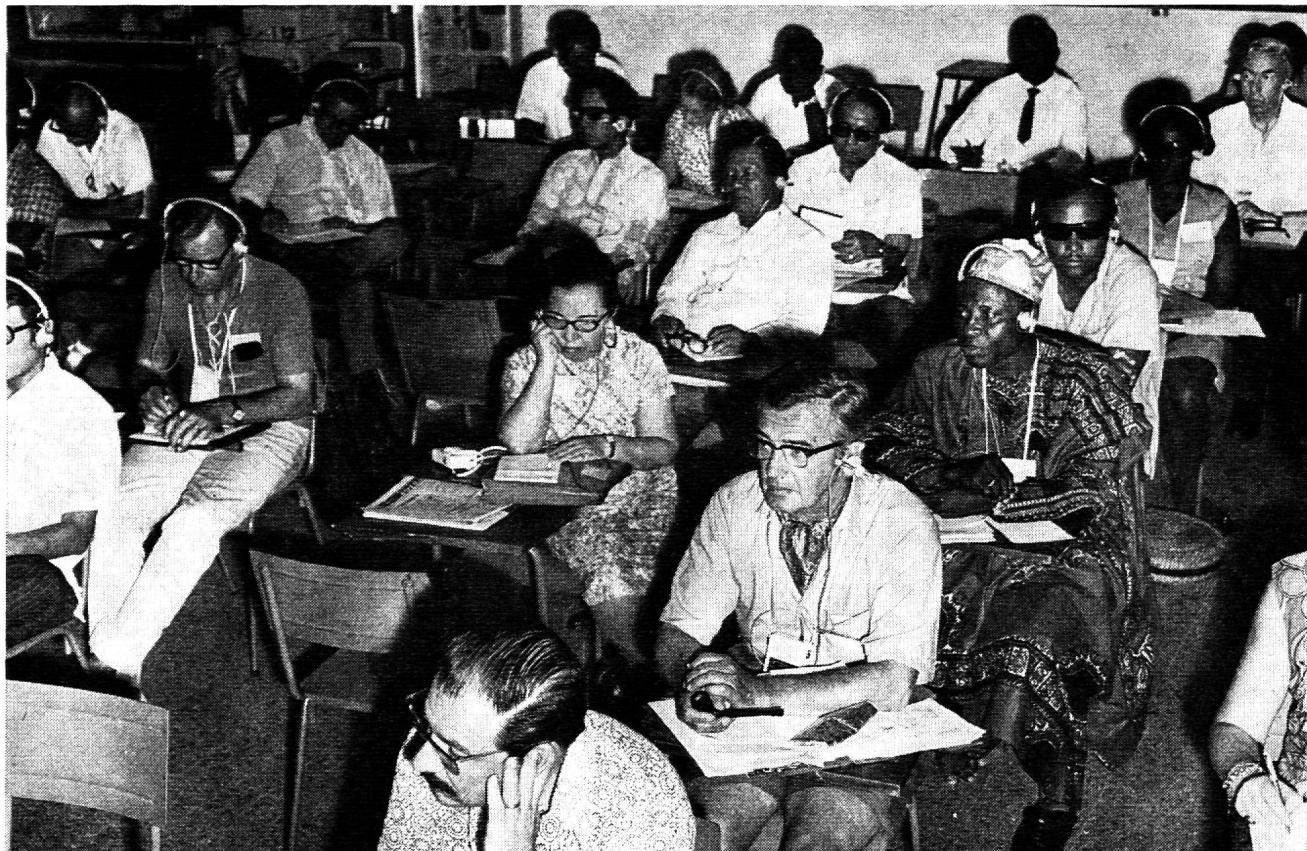
*m72*

# éducateur

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

## QUELQUES ASPECTS DE NOS RELATIONS INTERNATIONALES



Bienvenue à la CMOPE qui s'est installée à Morges



Les écrans de projection inclinables sont une spécialité Hunziker.



Une entreprise spécialisée dans le mobilier scolaire qui croît avec les écoles.

C'est déjà la quatrième génération de Hunziker qui travaille à mettre en pratique, à Thalwil, les idées des pionniers de la didactique.

Dans de nouveaux et spacieux locaux de fabrication, les spécialités suivantes voient le jour:

- les inaltérables et universels tableaux "Maxima" permettant la fixation d'objets aimantés;
- des écrans de projection inclinables;
- des porte-cartes;
- des instruments modernes permettant une meilleure utilisation des tableaux dans le cadre de l'enseignement audiovisuel;
- des tables sur mesure pour laboratoires scolaires.

LH

# hunziker

Hunziker SA, 8800 Thalwil,  
(051) 925623

# ÉDITORIAL

## La SPR et les relations internationales

### HIER

*L'un des premiers points de nos statuts déclare : « La SPR a pour but d'encourager la compréhension, la collaboration et la cohésion entre les associations similaires sur le plan national et INTERNATIONAL, et entre les membres du corps enseignant ». Cette disposition figurait presque textuellement déjà dans les documents de base de notre association lors de sa fondation, il y a plus d'un siècle. (Nos statuts actuels datent de 1962.) A l'époque, cependant, l'action de la SPR se portait avant tout sur le resserrement des liens entre les divers cantons romands et son « internationalisme » était plus théorique que réel.*

*Le nationalisme exacerbé qui est la conséquence de l'unification ou de la libération d'un grand nombre de pays d'Europe, provoque le sanglant conflit de 1914-1918. En 1926 déjà, nos collègues du Syndicat national des instituteurs de France (SNI) et du Deutscher Lehrerverein (DLA) décidèrent de fonder une Fédération internationale des Associations d'instituteurs qui tendrait à « éléver le niveau de l'éducation populaire sous toutes ses formes et à propager l'idée d'une éducation des enfants orientée vers la compréhension des peuples, le respect de la dignité humaine et la pratique des droits de l'homme ». Ces buts humanitaires correspondaient pleinement aux aspirations de la plupart des membres SPR et leurs délégués votèrent assez rapidement l'adhésion de notre association faîtière à la nouvelle Fédération. Elle en est restée un adhérent actif.*

*La Seconde Guerre mondiale interrompit malheureusement les activités de la Fédération. Mais en 1945, et cela malgré les blessures profondes laissées dans les corps et les âmes par les atrocités perpétrées durant cette sombre période de notre histoire, la FIAI reprit sa marche en avant. Et le premier congrès d'après-guerre, celui de la fraternité retrouvée, eut lieu en Suisse. La Fédération se trouva très vite placée devant des problèmes nouveaux et complexes. Le monde se divisait en blocs puissants et hostiles, l'entente entre enseignants et entre peuples était battue en brèche. Le comité d'entente constitué entre la Fédération internationale des syndicats d'enseignants (FISE), qui groupe les associations des pays de l'Est, et la FIAI dut être dissout à la suite de la pression exercée par plusieurs associations nationales qui désiraient une union plus étroite avec nos collègues des Etats-Unis, groupés dans la puissante NEA (National Education Association).*

*Il en résulta la Confédération mondiale des Organisations de la profession enseignante (CMOPE) qui réunit les associations d'enseignants de la plupart des Etats de la planète à l'exception notamment de ceux des pays de l'Est appartenant à la FISE. La CMOPE groupe les deux Fédérations dites « européennes » : la FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel) et la FIAI plus des organisations nationales ou régionales qui ont adhéré directement, sans distinction de degré ou de continent.*

### AUJOURD'HUI

*Nous sommes encore nombreux à penser que cette division des enseignants, cette opposition presque systématique entre les organisations de positions idéologiques différentes est plus que regrettable. C'est pourquoi la SPR, comme bon nombre d'adhérents à la FIAI, tout en poursuivant leur politique de collaboration avec les organisations internationales dont ils sont membres, ont tenté de développer les contacts bilatéraux avec les autres associations nationales, en Europe occidentale comme dans les pays de l'Est.*

*Il convient ici de féliciter et de remercier les équipes emmenées par Adrien Perrot et Armand Veillon, qui, il y a plusieurs années, ont eu le courage de promouvoir et de développer cette collaboration. Du courage, il en fallait à l'époque où ils l'ont amorcée.*

*(Suite au verso.)*

## DEMAIN

Comme nous assistons, ces derniers temps, à une transformation fondamentale des organisations internationales, la SPR, comme bien d'autres associations, va se trouver devant un choix difficile.

La FIAI, statutairement, traite avant tout des problèmes de l'enseignement primaire. Or, il est de plus en plus malaisé d'établir une démarcation entre primaire et secondaire. C'est ce qui a conduit nos collègues des Pays-Bas et de Scandinavie à proposer la fusion quasi totale de la FIAI dans la CMOPE. Un certain nombre de syndicats d'enseignants refusent toutefois cette solution, estimant que la Confédération mondiale est trop éloignée de leurs conceptions. Il va probablement en résulter une cassure profonde entre les deux groupes de la FIAI, groupes que je définirai, pour simplifier, comme « Nordiques et Syndicalistes ». Les derniers vont probablement se tourner vers le SPIE (Syndicat professionnel international de l'enseignement). Cette organisation, assez peu connue il y a quelques années encore, a pris, sous l'impulsion de son secrétaire général Braconnier, véritable commis-voyageur de son groupement, une extension considérable. Déjà la Belgique (CGSP) et l'Allemagne ont quitté la FIAI et par conséquent la CMOPE, afin de pouvoir concentrer leur action sur les travaux du SPIE et éviter une dispersion des moyens financiers et des forces.

Quelle position prendra la SPR dans cette conjoncture délicate ? Va-t-elle, au sein de la FIAI, continuer un combat que d'aucuns estiment inefficace ? Adhérera-t-elle au SPIE, se contentera-t-elle de son affiliation à la CMOPE ? Nos dirigeants, nos délégués auront là des décisions importantes et difficiles à prendre. Mon souhait est que, quelle que soit l'option finalement prise, la SPR continue à pratiquer cette politique d'ouverture sur le monde qui a permis à notre petite association romande de jouer un rôle sans proportion avec sa force numérique et financière.

Jean John.

Etre à l'avant-garde du progrès  
c'est confier ses affaires à la

**Banque Cantonale Vaudoise**

qui vous offre un service personnel,  
attentif et discret.



PELICULE ADHÉSIVE

**HAWE®**

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22  
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43



# LA CMOPE S'INSTALLE EN SUISSE

*En date du 1er septembre 1971, le secrétariat central de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE) s'installait dans notre pays, plus précisément à Morges. Ce transfert du siège central de Washington à Morges doit permettre une collaboration plus étroite de la Confédération mondiale avec l'Unesco, l'OIT et le BIE et la rapprocher d'un grand nombre d'organisations membres.*

*Qu'il nous soit ici permis de souhaiter à toute l'équipe et plus spécialement à M. John M. Thompson, secrétaire général, une cordiale bienvenue dans notre pays et cela au nom de la SPR tout entière.*

*C'est ce qu'a fait d'ailleurs le CC/SPR lors d'une réception offerte le 12 novembre dernier à laquelle participaient la plupart des responsables de nos grandes associations suisses. A cette occasion, nous avons eu le plaisir de visiter les nouveaux bureaux de la CMOPE sis au 5, chemin du Moulin, à Morges.*

*Nous sommes persuadés que ce transfert européen de notre grande organisation faîtière sera tout bénéfice pour l'ensemble des associations qui œuvrent en son sein. C'est dans cet esprit que nous souhaitons à toute l'équipe un plein succès dans la poursuite des tâches fort nombreuses qui l'attendent.*

*Les quelques articles qui suivent ont pour but essentiel de présenter à l'ensemble de nos collègues quelques aspects du travail accompli par la Confédération mondiale.*

FB

## La CMOPE en bref

La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante est née du désir de donner plus de puissance au mouvement international des enseignants en unissant les forces du plus grand nombre possible d'organismes internationaux déjà existants.

Les efforts entrepris dans ce sens ont abouti en 1952 à la création de la Confédération (CMOPE) par accord de trois Fédérations internationales : La Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (FIPESO), créée en 1912.

La Fédération internationale des association d'instituteurs (FIAI), 1926.

L'Organisation mondiale de la profession enseignante (WOTP), 1946.

La Confédération représente ainsi les intérêts des enseignants et de l'éducation à tous les niveaux.

## LES BUTS

La CMOPE tend à rassembler en une organisation puissante les professionnels de tous les degrés de l'enseignement en vue de leur permettre d'exercer une influence correspondant à l'importance de leur fonction sociale notamment dans les domaines suivants : compréhension internationale ; perfectionnement des méthodes pédagogiques et de l'organisation scolaire ; défense des droits et intérêts du corps enseignant ; encouragement des contacts entre enseignants de divers pays.

## MOYENS D'ACTION

### a) Congrès

Un congrès de délégués se tient chaque année, en principe chaque fois dans un continent différent. Ainsi le tour de l'Europe ne revient que tous les quatre ans. Pour donner une idée du champ d'action vraiment mondial de la CMOPE, je rappelle le lieu des quatre derniers congrès : 1968 : Dublin (Irlande) - 1969 : Abidjan (Côte-d'Ivoire) - 1970 : Sydney (Australie) - 1971 : Kingston (Jamaïque).

L'assemblée des délégués réunie en congrès étudie

un thème général et décide du programme futur de l'organisation.

### b) Conférences et séminaires

La CMOPE organise en outre des conférences et séminaires régionaux soit seule, soit en collaboration avec des institutions internationales ou des associations d'enseignants de la région en cause.

### c) Institutions spécialisées de l'ONU

Des contacts étroits et quasi permanents sont maintenus tant avec l'Unesco qu'avec le BIT. Rappelons simplement que la CMOPE a pris une part importante dans l'élaboration de la « Recommandation sur la condition du personnel enseignant » adoptée conjointement par l'Unesco et le BIT et qui est devenue la véritable charte du corps enseignant mondial.

### d) Publications

A part le compte rendu des travaux de l'assemblée annuelle des délégués, la CMOPE publie des rapports détaillés sur les conférences et stages régionaux ainsi qu'un périodique « ECHO » qui paraît à environ 100 000 exemplaires et en 8 langues différentes.

### e) Assistance à des membres en difficulté

Le Comité exécutif de la CMOPE a fréquemment à intervenir auprès de gouvernements qui violent les droits syndicaux ou individuels d'enseignants. Il a la possibilité de le faire soit par correspondance, soit par contact direct entre un de ses représentants et les gouvernements intéressés.

## MEMBRES

La CMOPE, qui pourra fêter ses 20 ans d'existence l'an prochain, a pris un essor rapide et a constamment augmenté ses effectifs, particulièrement dans le tiers monde.

Elle groupe actuellement environ 5 millions de membres individuels groupés dans 137 associations nationales petites et grandes (par exemple : NEA, Etats-Unis d'Amérique : 1 100 155 membres, SNEP, Dahomey : 200 membres). Il est certain que la CMOPE est actuellement l'organisation la plus représentative de la profession enseignante à travers le monde bien qu'à part la Yougoslavie, elle ne compte dans ses rangs aucune association représentante d'un pays communiste.

Robert Michel.

## La CMOPE et la condition des enseignants

### LES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Rédigé pour le stage d'études de la CMOPE dans la région des Caraïbes, à Barbade (dont il a été rendu compte dans ECHO de mars/avril), l'historique chronologique de la préoccupation de la CMOPE quant à la condition des enseignants, qui figure ci-dessous, a été également distribué lors de la Conférence d'évaluation et de planification en Asie, à New Delhi. D'autres mesures destinées à donner effet à la Recommandation Unesco/OIT concernant la condition du personnel enseignant ont été envisagées lors de l'assemblée de la Jamaïque, en août 1971.

- 1955** L'assemblée de la CMOPE, à Istanbul, examine la « CONDITION DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE » et adopte des mesures tenant compte de rapports nationaux.
- 1958** Le président Gould de la CMOPE préside à Genève la réunion d'experts de l'OIT sur « LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES ENSEIGNANTS ».
- 1960** La CMOPE organise des réunions régionales sur la condition des enseignants en Afrique (Kampala, Uganda), en Asie (Kuala Lumpur, Malaisie) et dans les Amériques (San José, Costa-Rica).
- 1961** La CMOPE entreprend une enquête initiale sur « LA CONDITION DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE EN AFRIQUE ».
- 1962** La CMOPE entreprend une enquête sur « LA CONDITION DES ENSEIGNANTS EN ASIE ». Publication de l'enquête sur la condition de la profession enseignante en Afrique.
- 1963** La CMOPE organise des conférences régionales en Afrique (Niamey, Niger) et en Asie (New Delhi, Inde) qui ont abouti à la publication du « MANUEL SUR LE RELÈVEMENT DE LA CONDITION DES ENSEIGNANTS EN ASIE ». Le vice-président de la CMOPE, Natarajan, préside à Genève, la réunion d'experts OIT/Unesco sur la condition du personnel enseignant. La CMOPE entreprend une enquête sur la condition des enseignants dans les Amériques.
- 1964** Le secrétaire général de la CMOPE, Carr, préside, à Paris, la réunion d'experts Unesco/OIT sur la condition du personnel enseignant. La CMOPE fait paraître son enquête sur « LA CONDITION DES ENSEIGNANTS DANS LES AMÉRIQUES ».
- 1966** Le vice-président de la CMOPE, Natarajan, préside la séance plénière et le secrétaire général préside le comité de rédaction du dernier comité d'experts Unesco/OIT à Genève pour élaborer la RECOMMANDATION CONCERNANT LA CONDITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT. La CMOPE coopère avec la Caribbean Union of Teachers à des enquêtes sur la condition des enseignants dans la zone anglophone des Caraïbes. Le secrétaire général de la CMOPE, Carr, fait fonction de rapporteur de la Conférence intergouvernementale à Paris qui adopte « LA RECOMMANDATION CONCERNANT LA CONDITION DU PERSONNEL ENSEIGNANTS ».
- 1967** La CMOPE organise une conférence hémisphérique à Bogota (Colombie) sur la CONDITION DES ENSEIGNANTS DANS LES AMÉRIQUES, chargée d'étudier la Recommandation sur la condition du personnel enseignant et d'élaborer un programme d'action pour sa mise en œuvre.
- 1967** Le comité de la CMOPE pour l'Asie se réunit à Tokyo (Japon) pour étudier la mise en œuvre de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.
- 1968** La CMOPE collabore avec l'Unesco à une étude sur la PARTICIPATION DES ORGANISATIONS D'ENSEIGNANTS A L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION.
- 1969** La CMOPE participe à Paris à des consultations de l'Unesco avec les organisations non gouvernementales internationales sur l'application de la RECOMMANDATION. La CMOPE entreprend une enquête sur les dispositions prises par les organisations d'enseignants pour promouvoir l'application de la Recommandation. La CMOPE présente à la première réunion à Genève du comité d'experts Unesco/OIT des données sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.
- 1970** Les membres de la CMOPE tiennent une conférence spéciale sur la condition des enseignants à Djakarta (Indonésie). La CMOPE envoie à toutes les organisations membres le Rapport du comité mixte d'experts Unesco/OIT, basé sur 77 rapports gouvernementaux, sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant. L'assemblée de la CMOPE adopte, à Sydney, une résolution relative à la mise en œuvre de la Recommandation. La CMOPE appuie les décisions prises par la Conférence générale de l'Unesco et par le Conseil d'administration de l'OIT tendant à porter leurs efforts respectivement sur les franchises universitaires et les traitements des enseignants.
- 1971** La CMOPE collabore avec l'Unesco à une étude sur la DIFFUSION DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE ET DE LA FORMATION EN COURS D'EMPLOI. Les organisations membres de la CMOPE élaborent ou coopèrent à l'élaboration dans les langues nationales d'éditions de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.
- 1971** La CMOPE collabore avec la Japan Teachers' Union à la révision de l'enquête sur la condition des enseignants en Asie.

Le succès de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant, à l'élaboration de laquelle la CMOPE et ses organisations membres ont participé dans une mesure importante, dépend maintenant de son application. L'Unesco et l'OIT ont constitué un comité conjoint d'experts dont le premier rapport complet a paru en février. A la fin de son rapport, le comité a formulé des observations générales qui présentent une importance primordiale pour les organisations d'enseignants du monde entier. Le comité conclut que « certains aspects précis de la condition du personnel enseignant méritent aujourd'hui une attention particulière » et que l'on devrait leur accorder la priorité.

## Extraits du programme international de la CMOPE pour 1972

### INTRODUCTION

Les objectifs fondamentaux de la Confédération sont définis comme suit :

- a) servir et renforcer les organisations membres nationales ;
- b) promouvoir la solidarité professionnelle sur le plan international parmi les organisations membres ;
- c) assurer une représentation effective de la profession enseignante au niveau international.

Ces objectifs sont réalisés dans le cadre de trois catégories principales d'activités — internationales, régionales et spécialisées. Les moyens d'action dans ces trois domaines s'appuient sur le processus constitutionnel (assemblée et comité exécutif) et par les activités du secrétariat, notamment ses services de traduction et d'information.

### Solidarité professionnelle sur le plan international

La Confédération doit être prête à faire face aux crises lorsqu'elles se produisent.

Les principes fondamentaux dont s'inspirera l'action de la Confédération seront comme dans le passé :

1. renseignements pour aider l'organisation nationale à exercer une plus grande pression ;
2. intervention auprès du gouvernement à la demande de l'organisation nationale soit par correspondance ou par l'envoi d'un représentant ;
3. déclaration par la CMOPE à faveur de l'organisation nationale suivant les règles internationales de procédure acceptées ;
4. envoi d'une commission internationale, chargée d'étudier la situation ;
5. mesures prises par les organisations membres de la CMOPE du monde entier en vue d'exercer une pression morale sur les gouvernements intéressés.

### Représentation

Le but de la représentation internationale sera de veiller à ce que la voix de l'enseignant se fasse entendre toutes les fois et partout où l'enseignement fait l'objet de débats au sein d'organismes gouvernementaux internationaux à l'échelon mondial et régional ou d'organismes non gouvernementaux dont les activités se rattachent à celles de la Confédération.

### PROGRAMME INTERNATIONAL POUR 1972

Six domaines prioritaires se dégagent du programme pour 1972. Sous trois de ces rubriques, 1971 devait être une période de planification — **Application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant, la compétence des organisations d'enseignants et les programmes de voyage à l'intention des enseignants.**

L'étude du thème pour l'assemblée de 1972 sur l'**Articulation des enseignements primaire, secondaire et supérieur** sera entreprise comme de coutume au moyen de rapports nationaux, d'une synthèse et d'une présentation à l'assemblée.

### Relations avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées

#### 1) Unesco

- a) Application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant ;

- b) Innovation en matière d'enseignement ;
- c) Participation des enseignants à la détermination et à la mise en œuvre de la politique de l'éducation ;
- d) Etude sur les libertés professionnelles qui doit être entreprise par l'Unesco dans le cadre de l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant ;
- e) Compréhension internationale par l'éducation ;
- f) extension du programme de l'Institut de l'Amérique latine pour les communications culturelles (ILCE) en vue d'inclure les pays d'expression anglaise des Caraïbes et de l'Amérique du Sud ; et mesures appropriées pour l'établissement de services analogues dans d'autres régions.

#### 2) OIT

- a) Application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant ;
- b) Etude sur les traitements des enseignants qui doit être entreprise par l'OIT relativement à l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant ;
- c) Situation de l'enseignant dans la fonction publique, notamment en ce qui concerne le système de négociation des traitements ;
- d) Protection du droit d'association.

#### 3) FAO

Coopération avec Action pour le développement (précédemment Campagne mondiale contre la faim).

#### 4) Unicef

- a) Définition plus nette du rôle de la Confédération dans l'élaboration du programme d'enseignement de l'Unicef ;
- b) Participation des organisations d'enseignants à la mise en œuvre de projets d'éducation soutenus par l'Unicef.

#### 5) Service de l'information des Nations Unies

- a) Efforts conjugués en vue d'intensifier l'enseignement relatif aux Nations Unies ;
- b) Utilisation des ressources de la Confédération en tant que moyen destiné à faire connaître l'œuvre des Nations Unies, en particulier dans le domaine des droits de l'homme.

### Relations avec d'autres organisations d'enseignants internationales

La Confédération s'efforcera de réaliser une rationalisation optimum des activités des organisations d'enseignants internationales en application de son objectif constitutionnel qui «tend à rassembler en une organisation puissante les professionnels de tous les degrés de l'enseignement».

Reconnaissant l'existence d'autres organisations internationales à l'échelon mondial, la Confédération devrait s'efforcer de coopérer avec ces organismes en vue d'atteindre des objectifs nettement définis.

En ce qui concerne la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE), la Confédération a pour objet de promouvoir les contacts entre les organisations membres de la CMOPE et les membres de la FISE dans les pays où la Confédération n'a pas actuellement de membres et de combler ainsi le fossé entre les organisations d'enseignants se trouvant dans des régions séparées sur le plan politique.

# LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ENSEIGNANTS

*Nous profitons de ce numéro de l'« Educateur » dont les premières pages sont consacrées aux affaires internationales pour vous présenter brièvement la Fédération internationale des associations d'enseignants (FIAI).*

*Plus particulièrement orientée vers les problèmes du secteur primaire, la FIAI nous intéresse donc au premier chef. Rappelons que la SPR a contribué et contribue encore très activement au travail de la Fédération, notamment dans le cadre des enquêtes récentes concernant l'éducation dans les zones rurales et les différences existantes dans le domaine de la formation et des salaires des enseignants.*

*Mais, c'est surtout au niveau des hommes que notre contribution a été la plus remarquable. Robert Michel, secrétaire général durant 22 ans et Gustave Willemain, trésorier lui aussi durant 22 ans, ont marqué la FIAI de leur forte personnalité. Nous leur rendons hommage en publiant le discours d'adieu que M. Evert Steenbergen, président sortant, a prononcé lors du dernier congrès d'Oslo.*

*Qu'ils trouvent ici, tous deux, l'expression des remerciements de tous nos collègues.*

FB

## La FIAI en bref

### ORIGINES

Rappelons, à l'honneur de la SPR, que c'est elle la première qui a lancé l'idée de la création d'une Union internationale d'instituteurs à son Congrès de Saint-Imier, en 1874, après les événements de 1870-1871.

Il a fallu attendre la fin de la Première Guerre mondiale pour que cette généreuse initiative aboutisse, en 1926, à Amsterdam, à une rencontre entre instituteurs de France et d'Allemagne et à la création de la FIAI.

### LES BUTS

« L'impuissance tragique des peuples à éviter les guerres mesure, en un certain sens, une faillite de l'éducation. Après chaque conflit, les enseignants, prenant conscience de la part de responsabilité qui leur incombe, s'efforcent à se rencontrer en vue d'ins tituer une compréhension internationale réciproque.

Du même coup, ce rapprochement conduit les éducateurs à confronter les techniques de leur métier qui s'affine et s'enrichit dans une coopération de recherches et d'expériences entre professionnels. »

C'est par ces mots que Louis Dumas, un des fondateurs, expliquait le désir des instituteurs de se grouper sur le plan international.

Il exprimait ainsi dès le début les deux objectifs essentiels que la FIAI s'est constamment attachée à réaliser au cours de ses 45 ans d'existence :

a) Chercher à éléver le niveau de l'éducation populaire - perfectionner les méthodes pédagogiques et l'organisation scolaire - améliorer la formation des maîtres et défendre leurs intérêts matériels et moraux ;

b) propager l'idée d'une éducation orientée vers la compréhension des peuples, le respect de la dignité humaine et la pratique des droits de l'homme.

### MOYENS D'ACTION

#### a) Congrès

Chaque année, l'assemblée des délégués se réunit en un congrès international, sur invitation d'un pays membre. Deux thèmes sont traditionnellement soumis à la discussion des participants.

Chacun des thèmes est préparé par un questionnaire adressé à tous les membres nationaux dont les réponses sont diffusées en français et en anglais à tous les intéressés avant la date du congrès.

Un texte de recommandation portant sur les sujets ainsi étudiés est rédigé après discussion et accord mutuel des délégués et adressé tant aux associations nationales qu'aux gouvernements et instances internationales intéressées. (Unesco, Bureau international de l'éducation, etc.).

#### b) Information réciproque

Chaque année, les associations nationales adressent au secrétariat un bref rapport sur leurs principales activités durant le dernier exercice. Ces documents sont publiés dans les deux langues de travail et constituent à la fois une précieuse information sur les problèmes et soucis des organisations d'enseignants et un terrain de rencontre entre elles.

#### c) Autres activités

A part ces travaux réguliers, la FIAI collabore avec l'Unesco à l'étude de certains problèmes concernant la compréhension internationale.

#### d) Solidarité

La FIAI a constitué un Fonds d'entraide destiné à secourir des collègues victimes de catastrophes naturelles ou de persécutions politiques. Elle a pu intervenir à plusieurs reprises aussi bien dans un cas que dans d'autre, par exemple en faveur d'un instituteur haïtien exilé par son gouvernement et, l'an dernier, pour secourir des familles de collègues victimes de tremblements de terre en Yougoslavie et d'inondations en Tunisie.

### LES MEMBRES

La FIAI s'affirme comme une organisation strictement professionnelle qui n'est à aucun titre le porte-parole d'un parti politique, d'une confession ou d'un gouvernement. Toute association qui accepte ses statuts peut donc en être membre pourvu qu'elle soit bien représentative des instituteurs de son pays. Actuellement, la Fédération compte 28 associations nationales de 23 pays divers, dont 18 en Europe occidentale, ce qui représente environ 1 million de membres individuels.

Robert Michel.

## Robert Michel, Gustave Willemin et la FIAI

### Discours d'adieu présenté par M. Evert Steenbergen, président, au congrès FIAI d'Oslo, 1971

Cette partie de notre Congrès revêt un caractère très spécial. Nous devons prendre congé officiellement de M. Robert Michel, secrétaire général et de M. Gustave Willemin, secrétaire trésorier.

Bien que M. Robert Michel soit le doyen en années de service, M. Gustave Willemin gagne du point de vue de l'âge. C'est pourquoi je m'adresserai tout d'abord à lui.

Mon cher ami Willemin.

Il me semble que, tout en étant Suisse, vous avez des affinités spéciales avec les pays scandinaves, puisque vous avez commencé votre activité de secrétaire trésorier en 1949 à Stockholm, et qu'aujourd'hui, 22 ans plus tard, vous quittez votre fonction à Oslo. Votre carrière au sein de la FIAI a débuté et se termine donc en Scandinavie.

Au cours de ces 22 ans, vous avez aux yeux de centaines de délégués à nos congrès tenu une grande place, bien méritée. Et qu'est-ce qui nous a impressionné le plus ? Répondre à une telle question pour les autres est un peu difficile. Il me faut donc y répondre de mon point de vue personnel, tout en étant certain que beaucoup de nos collègues délégués s'y retrouveront. Je vous ai rencontré la première fois en 1959 au Congrès de Paris, c'était mon premier congrès FIAI. Si je me souviens bien, vous étiez encore plus bronzé — si cela est possible — que maintenant. Votre physique, rayonnant de santé m'a beaucoup impressionné à cette époque, comme encore aujourd'hui.

Votre manière d'aller au devant de mes vœux, votre gentillesse et votre obligeance m'ont toujours fortement touché.

Lorsque l'on commence à mieux connaître quelqu'un, en rencontrant d'autres qui le connaissent eux aussi, l'on parle naturellement de l'ami commun. Ce faisant, on peut arriver à connaître d'autres facettes de la personne en question. On peut, par exemple, apprendre que c'est bien plus simple d'écrire une lettre à Willemin, que de recevoir une réponse de sa part ! Ceux qui ont eu à contrôler vos livres et vos papiers dans les séances de la Commission financière, disent que si votre comptabilité ne peut se vanter du dernier modernisme, tout y est, par contre, toujours à jour et ce qui vaut mieux encore, que les comptes sont toujours exacts.

Et voilà une prestation qui commande le plus grand respect. Pour la vie d'une organisation, le travail du trésorier est d'une signification essentielle. S'il réussit à bien travailler, s'il prend soin de faire rentrer les cotisations au jour voulu, si les dépenses sont faites à la date exacte, c'est alors, et seulement sous ces conditions-là, que la machine tourne rond.

Votre mérite a été surtout, je crois, que tout ce travail a été effectué en silence, sans que les autres membres du Bureau exécutif s'en aperçoivent. Par votre manière de travailler — et cela pendant 22 ans — vous avez permis à la FIAI d'obtenir des succès.

Quelquefois aussi vous quittiez le domaine financier. Vous avez été rapporteur lors de nombreux congrès nationaux ou internationaux. Vous avez étudié en particulier les problèmes suivants : **L'école et l'Etat, la presse du corps enseignant dans le monde, l'école et la guerre, l'école et l'économie, les enseignants et le bien-être de la société.**

Pour quelle raison en fais-je état ? Simplement pour mieux définir l'homme qu'est Willemin. Car, mon cher Willemin, il est bien naturel que nous pensions d'abord au trésorier quand nous rappelons vos activités au sein de la FIAI. Mais

derrière le trésorier bronzé, il y a un homme poussé par un idéal et par l'idéal qu'il se fait de l'instruction et de l'éducation. Un homme fidèle aux principes de notre Fédération, un homme toujours prêt à se donner entièrement à la construction d'un monde meilleur, vivant en paix et dans la justice.

Chers collègues, je sais que je suis votre interprète si je remercie cet homme, notre cher ami Willemin, de tout cœur pour tout ce qu'il a fait pour la FIAI et surtout pour la manière dont il s'est acquitté de sa tâche. Willemin, merci, merci mille fois.

Mon cher ami Michel,

Le 25 juin de cette année, la FIAI comptait 45 ans d'existence. Durant cette longue période, elle n'a connu que deux secrétaires généraux, ce qui est déjà un fait remarquable. Jusqu'en 1949, ce fut notre inoubliable Louis Dumas, qui fut un des fondateurs de la FIAI. Il a été durant 23 ans secrétaire général. Vous n'êtes pas loin d'atteindre son record. Vous avez commencé votre activité, en fait, un an avant, soit en 1948, en qualité de secrétaire trésorier, ainsi, au total vous avez été aussi en activité pendant 23 ans. Quiconque connaît un peu la vie d'une organisation, fût-elle nationale ou internationale, sait qu'une telle période d'activité est exceptionnellement longue.

Lors du 35e anniversaire de sa fondation, la FIAI a publié un historique ; il vaut toujours la peine de le lire. C'est l'une des quelques sources d'informations dignes de foi sur les organisations internationales d'enseignants. La partie la plus intéressante de cette brochure fut écrite par Louis Dumas. Permettez-moi de citer ici ce que notre président fondateur écrivait :

*« A cette époque — nous sommes en 1949 — et, espérons-le pour longtemps encore, les destinées de la FIAI furent confiées à nos dévoués camarades : Robert Michel, de Lausanne et Gustave Willemin, de Genève. »*

*« Ce fut une chance étonnante de trouver ainsi deux collègues qui acceptèrent de continuer l'œuvre accomplie par la FIAI et de la perfectionner d'année en année. »*

Lorsque je m'adressais à Gustave Willemin, il y a un instant, je disais combien il sut répondre aux espoirs de Louis Dumas. Ce qui est vrai pour Willemin l'est encore davantage pour Michel. Non qu'en disant ceci je souhaite le moins du monde diminuer le mérite de Willemin. Je tente simplement d'exprimer de quelle manière parfaite Robert Michel parvint à égaler l'opinion que Louis Dumas avait de lui.

Laissez-moi commencer par une remarque personnelle. Je connais Robert Michel depuis de nombreuses années. Je pense que notre première rencontre se situe en 1951-1952. Mais, pendant mes deux années de présidence, j'eus le privilège de bien le connaître.

Je sais, chers collègues, que vous me comprenez lorsque je m'abandonne à des sentiments personnels, mais ce que je tente d'exprimer — et les mots sont si souvent insuffisants pour exprimer ce qu'on ressent très profondément — beaucoup d'entre vous l'avez vécu.

Mais, Michel, vous avez droit à davantage qu'à l'expression personnelle des sentiments. Il faut que je décrive — et j'y prends grand plaisir — la manière dont vous accomplissez vos fonctions. Je regrette de ne pas pouvoir mentionner tout ce que vous avez fait, ne serait-ce que pour des raisons de temps. Permettez-moi de relever deux réussites essentielles : la manière dont vous avez conduit la FIAI pendant 22

ans, c'est-à-dire le travail interne et secondelement la manière dont vous avez représenté la FIAI pour le monde extérieur.

## LE TRAVAIL INTERNE

Les délégués qui ont bien étudié leur documentation cette année auront trouvé quatre brochures :

- le compte rendu du Congrès de Genève de 1969 ;
- deux brochures consacrées aux réponses des associations nationales à nos questionnaires sur les thèmes soumis à l'étude ;
- une brochure qui réunit les rapports internationaux.

Tout ce matériel a été distribué en deux langues. On a peine à imaginer que toute l'édition et la distribution de ces brochures aient pu être organisées par un homme pendant ses loisirs. Mais ce n'est pas tout.

Pendant cette année, vous avez envoyé à plusieurs reprises, aux associations nationales affiliées, des circulaires pour les informer du travail réalisé lors des sessions du Bureau exécutif et des importants événements de la vie de la Fédération. Depuis le dernier congrès, vous avez organisé trois sessions du Bureau exécutif et avez exécuté les décisions qui en découlaient. Vous avez écrit un grand nombre de lettres à des personnes et à des organisations.

Celui qui aura dû en étudiant ou cherchant une référence se plonger dans l'énorme volume de matériel que vous avez produit, sait que vous avez rassemblé un trésor sur les activités de la Fédération et le travail de ses associations membres. C'est une source d'informations, dans ce domaine, qui n'a pas son pareil au monde.

Ce travail, vous l'avez réalisé seul pendant plusieurs années. Par bonheur, durant 16 années vous avez pu être aidé par notre ami André Mauron, que je remercie chaleureusement pour cette collaboration, et à qui je m'adresserai plus tard.

L'exécution d'un tel travail est une chose et la manière de le réaliser en est une autre. Vous aviez à travailler avec un Bureau exécutif qui changeait chaque année, avec un nouveau président tous les deux ans. Mais votre travail était toujours exécuté de façon harmonieuse, et mieux encore, toujours en accord avec les buts, les idéaux et l'esprit de la FIAI.

J'ai usé ici du mot esprit. Dans un grand nombre de conversations que j'ai eues avec des amis d'autres organisations, c'est le mot esprit qui fut utilisé. Je n'ai pas besoin d'hésiter à la recherche d'une meilleure définition, parce que ce qui nous lia tous à la FIAI, fut cet esprit, caractérisé par la loyauté envers des principes démocratiques, par le renforcement de la dignité humaine, par la lutte pour la liberté personnelle, par un fort désir d'une justice internationale et l'avancement de la paix.

Sans doute, ce fut vous Michel, d'abord qui avez façonné cet esprit par votre travail.

## TRAVAIL EXTERNE

Là non plus, il n'est pas possible que j'énumère tout ce que vous avez fait. Par exemple, je ne peux parler de l'époque du Comité de liaison FIPESO-FIAI, du Comité des quinze, du Comité d'entente FIPESO-FIAI-FISE.

Personnellement, je vous ai vu représenter la FIAI seulement depuis que la CMOPE a vu le jour. Chaque année vous deviez durant les quelques jours qui séparent les congrès FIAI-CMOPE écrire un rapport complet sur les travaux de la FIAI et le présenter à l'assemblée de la Confédération mondiale. Et comme si ce n'était pas suffisant comme travail pour un seul homme, vous défendiez de façon répétée le point de vue de la FIAI pendant les discussions. On vit clairement, l'an dernier, à Sydney, combien votre esprit

combatif était estimé de la CMOPE. Elle vous a honoré de la médaille William F. Russel, en signe de reconnaissance pour l'importance de votre travail. Je fus témoin de l'ovation qui vous fut donnée par le congrès à cette occasion. Cette ovation était amplement méritée par votre manière de propager l'esprit de la FIAI à travers le monde, comme vous avez mérité que nos collègues écossais vous nommiez membre de leur institut.

Il est donc parfaitement compréhensible que nos amis suisses se sentent honorés par la manière dont vous les avez représentés, eux et leur profession, à travers le monde entier.

Je dois mentionner aussi votre travail en relation avec l'Unesco. Je sais qu'il fut grandement apprécié. Je ne cite qu'un exemple : vous avez été responsable de la publication que l'Unesco a demandée à la FIAI et éditée sous le titre : **La compréhension internationale à l'école primaire**.

Je voudrais revenir à Louis Dumas. Au terme de ce qu'il écrivit en 1961 dans l'historique de notre 35e anniversaire ; il discute un certain nombre de problèmes. Il regrette l'absence de contacts entre les enseignants des deux blocs mondiaux. Il se demande comment les problèmes d'une organisation mondiale peuvent être résolus, du point de vue des possibilités financières. Il discute des difficultés relatives à la distinction entre éducation primaire et éducation secondaire. Tout au long de votre mandat de secrétaire général vous avez été aux prises avec ces problèmes-là. Malgré vos efforts, ils ont grandi. Au cours de ce congrès nous avons assisté à une séparation, certaines organisations adhérant aux Congrès des syndicats tandis que d'autres ont des attaches différentes.

Je sais qu'il est difficile pour vous de terminer votre mandat de secrétaire général au moment où ces problèmes d'organisations internationales sont plus difficiles à résoudre que jamais. Mais souvenons-nous de Louis Dumas qui, en 1961, exprimait sa conviction ainsi :

*« Le temps clarifiera et simplifiera ces problèmes, qui seront résolus, en fonction des réalités, dans l'avenir. »*

Nous pouvons espérer que son opinion est toujours valable aujourd'hui. C'est aussi mon opinion que pour une telle solution la FIAI est parfaitement adaptée pour jeter un pont sur la fissure. Louis Dumas écrivait encore, en 1961 :

*« Au demeurant, la FIAI est en excellentes mains et les pilotes sont soucieux de la conduire suivant sa tradition en l'adaptant au futur, coordonnant une diversité respectée en une communauté d'organismes originaux et fraternels. »*

Revenons, cher ami Michel, à la fin de votre mandat de secrétaire général. Je puis affirmer que vous n'avez pas trahi la confiance que vous témoigna Louis Dumas. Résolument, la FIAI était en excellentes mains.

Vous en avez su conserver et renforcer l'esprit, et cet esprit, j'en suis fermement convaincu, peut être la force sur laquelle baser l'organisation que l'avenir nous apportera, quelle que soit la forme qu'elle revêt. Votre apport important au travail international ce fut cet esprit toujours plus vivant.

Cher Michel, en résumé, je suis certain de traduire les sentiments des congressistes en vous exprimant des remerciements sincères pour tout ce que vous avez fait pour notre Fédération ; votre énorme travail interne, la manière dont vous avez représenté la FIAI, dont vous avez fait progresser son esprit, et par-dessus tout je vous remercie d'avoir toujours continué à voir dans chaque association, chacun individuellement, retrouvant chaque jour son travail quotidien entre les quatre murs de sa classe. C'est cela peut-être qui donne à nos remerciements un sens plus profond.

Evert Steenbergen.

## comité central

# LES ACTIVITÉS DU COMITÉ CENTRAL AU MOIS DE NOVEMBRE

### Séance commune CC/SPR, CC/SLV, CC/VSG

De telles séances réunissent quelquefois par année les comités des trois grandes associations nationales d'enseignants. Elles permettent de faire le point sur les grands problèmes et d'harmoniser autant que possible les politiques. Pour rappel SLV signifie Schweizerischer Lehrerverein et VSG Verein Schweizerischer Gymnasiallehrer (SSPES).

La réunion de samedi 27 novembre à Bienne a permis de traiter les points suivants :

#### TOUR D'HORIZON DES PRÉSIDENTS

Il appartient à J.-J. Maspéro, président SPR et pour l'occasion président de cette séance de faire le point des différents problèmes qui préoccupent la SPR. Il rappelle l'importance de la cohésion des enseignants face à la réforme des programmes de CIRCE. La création d'une fédération romande groupant tous les enseignants de l'école enfantine aux maîtres de gymnase est à l'étude. Elle devient indispensable vu le nombre de problèmes communs que nous devons traiter. Il évoque enfin la représentation de nos collègues tessinois.

C'est le collègue Bäbler (SLV et président de KOSLO) qui lui répond. Il se félicite de la collaboration des grandes associations et envie un instant l'unité de la SPR. Pour lui aussi, il est primordial que nous sautions les barrières cantonales et même fédérales. Les différentes associations ont trop tendance à travailler en vase clos, les objectifs communs à long terme font encore défaut. Il propose enfin la création d'une commission réduite qui aurait pour mandat d'étudier une large diffusion des informations pédagogiques et corporatives à destination de toutes les associations.

Le collègue Bischofsberger (président sortant de la VSG) s'exprime à son tour. Il rappelle que nous sommes en pleine évolution et que les structures de l'enseignement vont très rapidement et considérablement se modifier. Il souhaite également que l'information soit améliorée et que les enseignants renseignent la population sur tous les problèmes qui les concernent sans se contenter de mettre constamment en évidence les questions de salaire. Pour l'instant, les intérêts cantonaux voire régionaux sont encore distincts. Il n'en sera bientôt plus ainsi. Il deviendra nécessaire d'adapter les structures de nos associations aux réalités fédérales.

#### COOPÉRATION DES ORGANISATIONS, PRÉSENTATION

Maspero relève l'excellent travail accompli dans le cadre de KOSLO en ce qui concerne les articles constitutionnels 27 et 27bis. L'opinion du corps enseignant suisse tout entier a pu ainsi être communiquée aux autorités fédérales. Toutefois, il regrette que la grille de répartition à cet organisme faitier désavantage considérablement les grandes associations. La SPR, par exemple, ne dispose que d'une seule voix ! Il regrette aussi que la procédure de consultation,

trop courte, empêche une véritable prise de conscience des problèmes par la masse de nos membres. Il propose les éléments suivants pour pallier les inconvénients relevés plus haut :

- chaque association bénéficie d'un siège quel que soit son importance numérique, jusqu'à 1000 membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 1000 membres, un délégué supplémentaire.
- Traduction par un service compétent de tous les documents.

Une discussion s'engage à ce propos où on relève notamment que KOSLO n'est certes pas parfaite. Mais il s'agit avant tout d'un organisme de discussion où l'importance des sections n'est pas déterminante. Le président de KOSLO est conscient que la situation a évolué et qu'il faudra revoir ce problème. Toutefois et avec T. Richner, il recommande la patience afin de ne pas compromettre le succès de l'entreprise. Cette affaire sera donc reprise ultérieurement.

#### EDUCATION PERMANENTE

Il appartient à José Jaecklé de présenter la thèse SPR en la matière. Il rappelle que le document de base reste le rapport du 32e Congrès de La Chaux-de-Fonds. Il précise le terme « Education permanente » en l'opposant à « Formation continue » jugé trop restrictif. En effet, le premier engage la totalité de la carrière et de la personnalité de l'enseignant. Il vise à l'efficacité de l'enseignement à l'affirmation de la personnalité du maître et à l'autonomie professionnelle. Enfin, le « recyclage » n'est qu'un palliatif imposé au gré des circonstances.

Dans la pratique, il relève l'importance du travail par groupe et souhaite que l'accès aux titres universitaires soit possible grâce au système des « unités capitalisables ». Il relève enfin l'importance de la régionalisation dans ce domaine, tout déplacement étant un handicap. Il fait encore le point des travaux de la commission spécialisée que la SPR a créée.

Ce sont tour à tour les collègues Richner et Bischofberger qui s'expriment. Ils relèvent les modalités de création du Centre de Lucerne et souhaitent qu'un centre identique soit créé pour les enseignants primaires. Ils relèvent aussi la nécessité de différencier la formation des cadres en la matière et l'application généralisée du système à tous les membres du corps enseignant.

#### DIVERS

Le problème des stages de perfectionnement au Cameroun est soulevé notamment en ce qui concerne la répartition des frais de l'opération.

Le collègue Bobillier donne quelques précisions quant à la valeur des fiches d'informations horlogères intitulées

l'« Homme et le Temps ». Il en recommande vivement l'usage à nos collègues suisses allemands qui se proposent de les traduire.

Cette séance commune est levée à 17 heures. Remercions encore notre collègue Hélène Wust qui, par une traduction simultanée aussi charmante qu'efficace, a porté secours à l'allemand défaillant du soussigné.

FB.

## Séance du CC/SPR du 12 novembre 1971

Cette séance tenue à Morges revêt un caractère spécial. En effet, c'est à l'issue de ce CC que nous recevrons officiellement la CMOPE qui vient de s'installer à Morges. Vous trouverez des détails à ce propos dans les premières pages de ce numéro.

### SERVICE DE PLACEMENTS

Notre collègue Pulfer nous fait un bref résumé de son activité à la tête du service de placements de la SPR. Ce sont des centaines de cas qui sont traités et résolus à la satisfaction des intéressés. Le CC encourage vivement Pulfer à poursuivre son activité dans ce domaine et le remercie de son travail. Nous reviendrons plus en détail sur ce service encore mal connu de l'ensemble de nos membres.

### COMMISSION « CONGRÈS SPR »

Cette commission se compose de la manière suivante : Mme B. A. Girard, G. Bobillier, J. A. Girard, J. John et H. Jeanneret. Elle est présidée par Jean John. Lors de la séance constitutive du 3 novembre 1971, elle a arrêté les points suivants qui ont reçu l'approbation du comité central :

La commission estime que le règlement ne pourra être établi qu'une fois le rapport adopté par les organes compétents. L'enquête auprès des membres peut en effet modifier fondamentalement la formule actuelle et provoquer un changement des statuts.

Un questionnaire sera adressé à tous les membres SPR, il soulèvera tous les problèmes de fond et de forme qui se posent.

Pour l'envoi des questionnaires, trois formules peuvent être utilisées :

- publication dans l'« Educateur », la feuille étant à découper ;
- encartage dans l'« Educateur », après impression séparée ;
- impression puis envoi aux membres par les comités de sections.

La commission préfère la troisième solution qui, bien que plus coûteuse, assurerait un meilleur rendement. Il l'adoptera si le CC/SPR lui donne le feu vert.

Les questionnaires remplis seront à retourner au président de la commission.

J. John préparera un projet de questionnaire pour la prochaine séance.

**Compte à rebours :** 31 août, remise du rapport au CC ; début juillet, mise au point du rapport par la commission, avant sa rédaction définitive ; fin mai, synthèse des questionnaires ; fin mars, date limite pour la réception des questionnaires ; fin février, parution des questionnaires (ou envoi).

### ARTICLES 27 ET 27 BIS, COMMISSION KOSLO

Cette commission a déjà tenu deux séances. La seconde a permis de faire le point sur les travaux réalisés par la commission nommée par le Département fédéral de l'intérieur où nous sommes représentés par H. Bäbler, président de KOSLO.

Les deux points principaux sont pour l'instant les suivants :

**1.** Partage des compétences entre la Confédération et les cantons. Voici les tendances qui se manifestent : A) une tendance dure, très fédéraliste, représentée par certains chefs de DIP, qui désire limiter les compétences de la Confédération à l'école secondaire et supérieure ; B) une tendance centralisatrice qui désire donner au DFI la possibilité d'intervenir jusque dans les problèmes de l'école primaire, voire même de l'école enfantine et des jardins d'enfants (préscolarité) ; C) enfin, une tendance moyenne, représentée par certains professeurs qui désirent que la Confédération s'entienne aux degrés secondaires et supérieurs, mais dès l'appartenance des élèves à ce degré, ce qui a pour conséquence une intervention du pouvoir fédéral dans la scolarité obligatoire.

Il me paraît utile que la Confédération puisse encourager l'enseignement dans tous les domaines, donc pas de limitation à certains degrés. Par contre, ce qu'il faut limiter, ou plutôt délimiter de façon précise, ce sont ses compétences. Les autorités fédérales, en l'occurrence le DFI, ne devraient édicter que des lois-cadres, très générales, encourageant un enseignement progressiste, favorisant la recherche et les expériences, amenant une coordination souhaitable, dans des domaines précis (administration). En aucun cas il ne saurait être question de freiner les cantons qui sont à l'avant-garde et désirent continuer à aller de l'avant. La commission que nous avons mise sur pied pourrait présenter à la Commission fédérale, au nom de la KOSLO, un projet de délimitations des compétences. Il semble que la commission KOSLO puisse, dans l'ensemble, adopter cette position, d'après les réactions qui se sont montrées.

**2.** Faut-il en rester au statu quo en ce qui concerne l'enseignement professionnel, régi par le Département fédéral de l'économie ou faut-il l'intégrer à cet ensemble en préparation. Les représentants de l'industrie et la plupart des maîtres de cet enseignement sont opposés à l'intégration. Les enseignants des autres lui sont favorables. Pour nous, l'enseignement et l'éducation forment un tout.

FB.

## Séance du CC/SPR du 27 novembre 1971

Cette séance a eu lieu à Biel sous la présidence de J.-J. Maspero.

### FÉDÉRATION ROMANDE ET FÉDÉRATION SUISSE DES ENSEIGNANTS

Le principe d'une commission chargée d'étudier les modalités de la création de ces deux fédérations ayant été admis par la dernière assemblée des délégués, il appartient maintenant à la Conférence romande des présidents de la mettre sur pied. Un premier projet de mandat est présenté au CC/SPR qui l'accepte. Nous publions ci-dessous ce mandat :

#### a) Organisation

La commission relève de la Conférence des présidents d'associations d'enseignants primaires, secondaires et professionnels de Suisse romande.

Elle est composée de douze membres, soit deux délégués par canton (un enseignant primaire et un enseignant secondaire).

La commission se constitue elle-même.

#### b) Mandat

Considérant

1. la multiplicité des tâches incombant à l'actuelle Conférence des présidents d'associations,
2. la volonté de la Conférence des chefs de DIP romands de ne traiter qu'avec l'ensemble des enseignants romands,
3. l'intérêt évident pour les associations d'enseignants de coordonner leurs efforts, la Conférence des présidents d'associations donne le mandat suivant :

La commission

1. établit l'inventaire des tâches incombant à la Conférence des présidents,
2. recherche des solutions organiques propres à décharger les présidents d'associations cantonales,
3. propose des solutions assurant une procédure de consultation des membres souple et sûre,
4. prévoit une représentation proportionnelle des affiliés qui tienne compte de l'existence des cantons et des divers secteurs d'enseignement.
5. étudie la mise en place d'un exécutif restreint et efficace,
6. prévoit des statuts et un mode de financement.

Parallèlement à son activité centrée sur les problèmes romands, la commission sera appelée à donner son avis lors des tractations qu'engageront les responsables des organisations faîtières dans le cadre de la KOSLO pour parvenir à la création d'une Fédération suisse des enseignants.

La commission devra rendre compte de ses travaux à la Conférence des présidents pour le 30 septembre 1972.

Remarquons enfin que la composition de cette commission comprendra 6 membres SPR. Ils seront désignés parmi les membres de l'ancienne commission « structures SPR » qui a maintenant terminé sa mission. Elle se réunira une dernière fois pour procéder à cette désignation. Remarquons que les membres auront la possibilité de choisir leur repré-

sentation soit dans le cadre de cette nouvelle commission romande ou dans la commission « statuts SPR » qui va elle-aussi commencer ses travaux.

#### EDUCATION PERMANENTE

Cette commission ayant pour mandat premier la réalisation pratique des thèses du rapport du 32<sup>e</sup> Congrès a déjà tenu deux séances sous la présidence de notre collègue Maurice Blanc de Montreux. Vu la diversité de sa tâche, vu aussi l'importance des problèmes à traiter, la commission va se renforcer d'un délégué par canton. Elle comprendra donc 18 membres qui vont se répartir la tâche dans le cadre de 3 sous-commissions à savoir :

1. formation de base ;
2. recherche, documentation, expériences ;
3. intervention auprès des institutions existantes.

Ce projet est accepté par le CC sous réserve que la coordination soit maintenue par de fréquentes séances de la commission plénière et d'une meilleure définition du travail de chaque sous-commission.

#### GROS

Ce groupe de réflexion des objectifs et structures s'est mis au travail sous la présidence de M. S. Roller, directeur de l'IRDP. Signalons que nous sommes représentés dans ce groupe (voir Educateur N° 32, p. 763) et que c'est notre collègue Rodolphe Grob, président de la section de Genève, qui a été désigné vice-président.

#### CIRCE II

Il est déjà temps de se préoccuper de notre représentation au sein de CIRCE II qui aura pour mandat l'étude des programmes de cinquième et sixième années. Nos collègues secondaires seront cette fois-ci représentés. En effet dans un certain nombre de cantons, le niveau 6 appartient partiellement à l'enseignement secondaire. La conférence des présidents réglera cette affaire.

FB.

Pour vos imprimés  une adresse  
Corbaz s.a.  
Montreux

#### éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445  
2001 Neuchâtel

Educateur : M. Jean-Claude Badoux,  
En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry

Administration, abonnements et annonces :  
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux  
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62  
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :  
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

## vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

### Commission d'achats SPV

Désirez-vous...

TV noir et blanc, couleur Pal-Sécam

Electrophones

Chaînes High-Fidelity / Stéréo... ?

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (carte de rabais).

Adresse : Commission d'achats SPV, secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Seriez-vous contents d'acquérir des skis neufs, modèle 1970, toute marque, important rabais ?

10 % sur tout article (sports)

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous fera parvenir tous renseignements.

Adresse : Commission d'achats SPV, secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

### Maîtres de classe supérieure

L'Assemblée de l'Association vaudoise des maîtres de classe supérieure sous le signe de la participation.

Dirigée par son président, Raymond Vurlod, de Villeneuve, l'Assemblée des maîtres de classe supérieure s'est déroulée le 27 novembre à Lausanne.

Fait à remarquer : la place minime qu'ont prise dans les débats les questions d'ordre corporatif ou matériel. En effet, la séance quasi tout entière a eu pour objet des préoccupations d'ordre pédagogique.

Deux commissions sont au travail depuis longtemps : l'une pour la recherche d'un nouveau manuel d'histoire, l'autre pour l'étude de préparations et de matériel sonore mieux adapté, susceptible d'appuyer l'emploi de la méthode **Wir sprechen deutsch**. Les rapporteurs de ces deux commissions ont présenté l'état de leurs travaux, qui approchent de leur terme.

Mais c'est le problème de la lecture et de la littérature française qui a été le point de départ des débats les plus animés. Il s'avère que le souci des maîtres de classe supérieure est grand, quant au but à atteindre : donner aux enfants le goût de la lecture, « activité supérieure de l'homme » (Pasternak), et fournir aux maîtres les divers moyens d'y parvenir.

La volonté de participer à l'élaboration des moyens d'enseignement, présente tout au long de la discussion, constitue indubitablement le fait marquant de cette assemblée. *JF*

### Bureau de l'assemblée SPV

Lors de sa dernière séance du 21 septembre 1971, le bureau s'est constitué comme suit :

**Président** : Raymond Baillif, La Muraz, 1846 Villeneuve, tél. (021) 60 11 87.

**Vice-président** : Georges Dubuis, La Frasse, 1835 Rossinière, tél. (029) 4 74 61.

**Secrétaire** : Mlle Michèle Bissat, 29, av. Kiener, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 36 65.

**Scrutatrices** : Mlle Eliane Butticaz, Poste 26, 1009 Pully.

Mlle Jacqueline Mikesch, 1348 Le Brässus, tél. (021) 85 66 29.

### Communiqué AVMG

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise les 18 et 19 décembre 1971 une première prise de contact avec la neige à Bretaye.

Ce cours de ski est ouvert à tous les membres du corps enseignant. L'AVMG supporte les frais d'organisation et d'instruction du cours et rembourse les frais de voyage du domicile à Villars à tous ses membres. Les frais s'élèvent à : pension Fr. 27.—, libre parcours général Fr. 29.—.

Inscription et renseignements complémentaires auprès de M. Jacques Montangero, ch. des Dents-du-Midi 41, 1860 Aigle, tél. (025) 2 25 89.

Le chef technique :  
D. Jan, Yverdon.

### Après le XIII<sup>e</sup> Séminaire SPV

C'est du 25 au 27 octobre, soit au début des vacances d'automne de la plupart, que s'est déroulé le XIII<sup>e</sup> Séminaire SPV.

Crêt-Bérard, Chexbres, Puidoux et Lausanne ont vu se rencontrer plus de 360 enseignants, volontaires et qui ont presque toujours payé de leur poche des cours de perfectionnement dont tous éprouvent le besoin. Ceci afin que leur enseignement évolue, au lieu de s'enkyster dans le petit confort de la routine, dont la solitude du maître face à sa classe constitue la cause première.

A quand donc une formation continue généralisée pour des enseignants soucieux de leur perfectionnement, et dont le succès des séminaires SPV montre la voie à nos autorités depuis longtemps ?

Les deux témoignages ci-dessous, s'ils n'entendent rien démontrer, attestent tout de même de cette volonté de s'améliorer que nul ne saurait ignorer. *JF*

#### FLUTE DE BAMBOU

Dix collègues se sont retrouvées les 25, 26 et 27 octobre à Crêt-Bérard. Aidées et secondées par Mme Gauthey, elles ont elles-mêmes fabriqué une flûte de bambou. Lors du dernier repas ces « nouvelles joueuses de flûte » prouvaient à leurs collègues, par quelques petites mélodies, que l'on peut jouer sur un instrument créé en deux jours et demi. Merci encore à Mme Gauthey ! *M.-L. M.*

## IMPRESSION SUR TISSUS

*Tout au fond du parc, un petit pavillon perdu dans les arbres aux teintes d'automne ; les feuilles bruissent sous les pas.*

*Nous sommes attentives à ce qui va nous captiver pendant trois jours. Très vite la glace est rompue, l'ambiance chaude ; le prénom est de rigueur. L'atmosphère, trouée de coups de maillet, est imprégnée de senteurs de térébenthine et de vernis à l'alcool. Comme par enchantement, les tissus s'animent sur les motifs les plus divers ; les coloris s'en mêlent et les simples chiffons deviennent des œuvres d'art. Les techniques du pochoir, de la linogravure, de la sérigraphie et du silka dévoilent leurs mystères grâce aux directives de nos deux magiciennes de la couleur et de la forme : Marys Guex, professeur de dessin, et sa collaboratrice Marie-Lise Disch, tisserande.*

*Toutes deux, avec une gentillesse, une patience, un enthousiasme communicatif, ont su nous mettre à l'aise. Nous étions toutes des génies, chacune à sa manière ! Puissons-nous en faire autant avec nos enfants... Et que d'idées nous avons reçues tant pour l'école que pour la maison ! Des amitiés se nouent. Nombreux sont ceux et celles qui nous ont rendu visite dans notre atelier. Tout ce monde était accueilli chaleureusement par Marys Guex qui prodiguait les explications. Nous étions fiers de montrer notre travail encore humide et notre savoir tout frais.*

*Tout au fond du parc, à Crêt-Bérard, le pavillon est rangé, nettoyé, fermé. Nos deux fées se sont envolées. Nous repartons riches d'impressions. Puissons-nous vous retrouver l'automne prochain, chères Marys Guex et Marie-Lise Disch.*

Françoise Brand.

## Pour un débat en classe

Une école qui veut préparer les enfants à la vie ne peut se cantonner dans le programme. Elle réservera des instants à une réflexion sur des faits importants de l'actualité (réfugiés du Bengale, élections fédérales, pour ne citer que les récents).

La « Feuille d'Avis de Lausanne » du mardi 26 octobre attirait l'attention sur un phénomène de chez nous : « En vingt ans, le Suisse a doublé sa consommation d'alcools forts. » Les autorités, tant fédérales que cantonales, demandent que la jeunesse soit informée sur ce problème.

Pour introduire un débat sur ce sujet, nous recommandons aux maîtres la projection sonore « Alcool et alcoolisme », série de 47 diapositives en couleurs de conception moderne avec commentaire sur bande magnétique. Le commentaire est également imprimé sur des feuilles annexes. La série se loue au Secrétariat antialcoolique suisse, case postale 203, 1000 Lausanne 13. Vous pouvez obtenir à la même adresse une liste de films sonores 16 mm.

Rappelons que la location de ces diapositives et de ces films est prise en charge par l'Association antialcoolique du corps enseignant vaudois pour toutes les écoles du canton.

C.

## Diffusion de livres

Les membres du corps enseignant sont assez fréquemment contactés par des représentants diffusant des collections de livres et qui les convainquent, parfois, de signer des contrats portant sur des sommes importantes. Certes, chacun s'en montre en général satisfait. Trop souvent, néanmoins, certains le regrettent ensuite, estimant que c'est sur la foi de renseignements incomplets, pour ne pas dire fallacieux, qu'ils

ont été amenés à apposer trop hâtivement une signature sur un bulletin de souscription ou de commande.

Permettez-nous donc d'inciter nos collègues, les plus jeunes tout particulièrement, à la prudence et de donner ces quelques conseils :

- Quelle qu'ait été la longueur de l'entretien avec un démarcheur, ne jamais signer un contrat sur-le-champ, peut-être par lassitude.
- Si l'ouvrage proposé vous intéresse, demander au représentant de repasser 48 heures plus tard ou de laisser les documents nécessaires à la conclusion du marché. Il ne peut que comprendre que l'on ne s'engage pas pour un montant appréciable sans un temps de réflexion suffisant.
- Durant ce délai, vérifier si les conditions faites (prix, paiement, livraison, etc.) sont effectivement plus avantageuses ou au moins égales à celles d'une librairie ordinaire (où vous jouissez d'un 5% de rabais en tant qu'enseignant).

Est-il besoin de préciser qu'une telle procédure est tout aussi valable lorsqu'il s'agit de meubles, tressieux, machines à coudre, etc... sans oublier les assurances. Dans ce dernier cas, comparer avec les compagnies qui nous accordent des conditions particulières : SVRSM (maladie) et Mutuelle vaudoise (accidents).

Le bulletinier.

## Bibliothèque pour tous – Lectures suivies

Le dépôt régional de Lausanne a pu acquérir 35 séries de 30 volumes, auxquelles sont venues s'ajouter 5 séries offertes par le Service de l'enseignement primaire du canton de Vaud. Ces volumes sont dès maintenant à la disposition des maîtres, dans la mesure où leur préparation pour le prêt est terminée. En règle générale, chaque série peut être conservée de quatre à six semaines. Le Département de l'instruction publique prend à sa charge la moitié des frais de location (10 centimes par volume et par mois) ; le solde, y compris les frais de transport, est à la charge des classes ou des communes.

Adressez vos demandes au dépôt régional de la Bibliothèque pour tous, rue Centrale 27, Lausanne, tél. (021) 23 48 44.

### SÉRIES DE 30 VOLUMES

#### Degré inférieur

Père Castor	Perlette, la Goutte d'Eau
Père Castor	Assoua, le Petit Sénégalais de Casamance
Père Castor	Aquino, un Petit Indien du Mexique
Père Castor	Grégoire, Petit Paysan du Moyen Age
Darbois	Achoune, le Petit Esquimau
Cervon	Ali, Jean-Luc et la Gazelle
Aywood	Penny trouve un Petit Frère

#### Degré moyen

Baudouy	Mystère à Carnac
Berna	Le Cheval sans Tête
Bonzon	Le Jongleur à l'Etoile
Buckeridge	Bennett au Collège
Lavolle	Le Cheval des Ténèbres
Lavolle	Les Clés du Désert
Piguet	Tonio le Bouligant
Pirotte	Le Rubis du Roi lépreux
Pirotte	Le Perroquet d'Americo

<b>Vert</b>	Le Bal des Etoiles	<b>Fournier</b>	Le Grand Meaulnes
<b>Vidal</b>	Les Jours dorés de K'ai Yuan	<b>Guillot</b>	La Route des Eléphants
<b>Manceau</b>	Le Talisman du Soleil	<b>Hugo</b>	Quatre-vingt-treize
<b>Degré supérieur</b>		<b>Kessel</b>	Le Lion
<b>Baudouy</b>	Alerte sur le Roc blanc	<b>Lagerlof</b>	Le Merveilleux Voyage de Nils
<b>Baudouy</b>	Mick et la P. 105	<b>Lavolle</b>	Holgersson
<b>Bernadet</b>	L'Enfant au Dahut	<b>Monfreid</b>	Les Baladins d'Anatolie
<b>Bosco</b>	L'Enfant et la Rivière	<b>Schwartzkopf</b>	Abdi, l'Enfant sauvage
<b>Christophe</b>	Les Violettes de Baden	<b>Twain</b>	Pilotes d'Alaska
<b>Cousins</b>	Edison et la Grande Aventure de l'Electricité	<b>Verne</b>	Le Prince et le Pauvre
<b>Dumas</b>	Les Trois Mousquetaires	<b>Saint-Marcoux</b>	Les Enfants du Capitaine Grant
<b>Feval</b>	La Fée des Grèves	***	La Duchesse en Pantoufles
			La Vie de Pasteur

## Exposition Yvan Dutoit

Du 4 au 20 novembre, à la Galerie de l'Athénée à Lausanne, notre collègue de Pully, Yvan Dutoit, exposait pour la première fois.

Par ses huiles, huiles sur papier et monotypes, Dutoit se situe bien dans la tradition des peintres de ce pays. Un métier déjà sûr — geste large, pas de concession à l'anecdote — laisse au peintre le loisir de jouer avec la couleur un jeu tout de nuances. J'ai aimé **Vieille ferme** pour son dépouillement, **Lac de Neuchâtel en hiver** pour sa symphonie subtile de gris, **Paysage à la Côte** pour son beau ciel mouvementé. **Paysage d'hiver à Saint-Saphorin** constitue un coup de chapeau à Vlaminck. Dans **Nature morte à la toupine**, toile vigoureuse et appétissante, le peintre avoue quelque réminiscence de Clément, présent par ailleurs dans plusieurs des œuvres exposées. Mais peut-on renier d'emblée un tel maître ?

Dans ses huiles sur papier, une technique bien personnelle,

Dutoit joue avec la transparence d'une couleur fluide et le blanc du support. Dans les compositions en noir et blanc, on est enchanté par une répartition des valeurs et un équilibre de l'organisation qui dénotent une vision empreinte d'une poésie discrète.

Enfin, parmi les monotypes, j'ai apprécié surtout un **Bouquet** bien rythmé.

C'est ici, dans l'**«Educateur»**, qu'il y a lieu d'adresser à notre collègue les encouragements auxquels il a droit. En effet, malgré certaines influences mentionnées plus haut, on perçoit dans la peinture d'Yvan Dutoit les signes déjà marqués d'une personnalité qui s'affirme.

Puis-je émettre un vœu ? Que Dutoit avertisse le bulletinier plus tôt, lors de sa prochaine exposition. Ainsi plus nombreux seront nos collègues qui pourront goûter au plaisir que procure sa peinture.

J. F.



Le Canal

## genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au correspondant : Jean Mermoud, 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

## Assemblée générale du 15 novembre

### COMPTE RENDU

Il ne faut jurer de rien et si le dernier compte rendu vous taxait presque d'indifférence, votre présence massive à l'assemblée du 15 novembre nous a apporté un démenti formel et réconfortant !

### ASSOCIATIONS DE PARENTS

Paul Dünner nous rappelle que ces associations ne groupent, en principe, que « les parents des élèves d'une école ou d'un quartier s'intéressant au premier chef aux problèmes scolaires et éducatifs de ces élèves ».

Depuis quelques mois, ces associations se multiplient et se manifestent de façon plus ou moins appréciée ; les buts qu'elles poursuivent, leur futur champ d'activité, méritent donc qu'on s'interroge. En effet, si la collaboration de ces groupements peut se révéler enrichissante pour l'école, encore faudrait-il définir dans quelle mesure les associations de parents pourront agir, quelles seront leurs compétences, à quels niveaux se situeront leurs interventions : celui de la classe, de l'école du quartier, celui du DIP ?

Tous ces points sont largement débattus, des cas précis sont évoqués. Finalement l'assemblée unanime charge le comité d'établir un texte fixant un schéma de discussion

avec les associations de parents, texte qui lui sera soumis lors d'une prochaine réunion.

### RECRUTEMENT

Cette question très préoccupante, a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, nos membres ont reçu une documentation abondante faisant état de divers projets qu'il serait trop long de rappeler ici. En bref, selon toutes probabilités dans les dix années à venir, nous n'aurons pas besoin de plus d'enseignants dans les petits degrés, que le nombre de personnes nécessaires à combler les départs, soit 35 personnes environ. D'autre part le nombre de maturités va tripler, tandis que le nouveau diplôme de culture générale est encore mal défini. La réévaluation des fonctions, la situation des suppléants (garantie de l'emploi ? garantie de la fonction ?), celle des enseignantes brevetées mais non titulaires d'une maturité, tous ces points sont mentionnés et discutés. Mais, étant donné l'ampleur du sujet « recrutement », ses ramifications multiples, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas arrêter de position définitive et détaillée, mais plutôt de donner le feu vert au comité pour qu'il continue à travailler dans le même sens que jusqu'ici en ce qui concerne le recrutement. La commission responsable établira d'ailleurs un document à ce sujet pour les membres de la SPG.

lu

## neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

## Comité central

Séance du 19 novembre. Présidence : C. Zweicker, président.

Courte séance en lever de rideau de l'assemblée des délégués, qui permet au président de faire un rapide tour d'horizon des affaires en cours.

### FORMACO

Le Comité central soutient la seconde campagne de recherche de fonds pour l'érection d'un centre de formation continue au Paquier (Fribourg). Tous les enseignants ont reçu, par l'intermédiaire du DIP, lequel a bien voulu, comme lors du premier appel, en assurer la distribution, un dépliant vert donnant tous les détails sur le projet de construction. Cent quatre-vingt mille francs restent à trouver d'ici la fin de l'année, pour assurer l'acquisition du terrain.

Certes, un gros effort a déjà été fait par les enseignants neuchâtelois (près de Fr. 8000.—). Il importe cependant que cet effort soit poursuivi, voire renouvelé, la contribution souhaitée est de Fr. 25.— par enseignant.

Le CC invite tous ceux qui n'ont pas encore participé à cette action, à le faire sans tarder. Merci par avance.

### STABILISATION

La commission d'étude pour la stabilisation du personnel auxiliaire se réunira prochainement à l'Ecole normale. La SPN y est représentée par un membre du CC. La vigilance reste de rigueur dans ce domaine.

### GROS

Ce sigle nouveau désigne un groupe de travail officiel créé sur le plan romand, chargé d'étudier les objectifs scolaires, en vue d'harmoniser les structures de l'Ecole romande. Notre collègue G. Bouquet, délégué par la SPN fait partie de la représentation SPR à cette commission.

Une première séance a permis de dégager quelques options fondamentales, à savoir que : « Les structures doivent dépendre des objectifs. » D'autre part, les enseignants doivent pouvoir exercer un contrôle sur l'application des principes qui découleront des conclusions de la commission.

### INFORMATIQUE

Le collègue Jean John, ancien président SPR, sera le représentant de la SPN dans la commission « Informatique » mise sur pied par le DIP.

## CURIEUSE CONCEPTION DE L'INTÉGRATION

Nos collègues de la section préprofessionnelle du Val-de-Ruz ont failli ne pas pouvoir assister aux dernières conférences officielles. Le directeur de l'école secondaire du Vallon, avait unilatéralement décidé de ne pas libérer les enseignants ces jours-là, occupés qu'ils devaient être au déménagement dans les nouveaux locaux.

Le fait que M. Ruttimann ait pris une telle décision sans en référer au DIP, et sans solliciter l'avis des principaux intéressés est de fort mauvais augure quant à la réussite d'une intégration que l'on souhaite harmonieuse en haut lieu. La section préprofessionnelle est une réalité et une entité.

La politique de consultation et de concertation pratiquée par le DIP vis-à-vis de la SPN sur le plan cantonal reste valable sur les plans communal ou des districts. L'acte inutilement autoritaire de M. Ruttimann semble infirmer, au Val-de-Ruz, la pratique d'un « gentlemen agreement » qui, ailleurs, se révèle heureux.

G. B.

## Assemblée des délégués

Présidence : Mme Lola Sobel, présidente de la section de La Chaux-de-Fonds.

Le mauvais temps, les routes quasi impraticables, ont empêché quelques délégués de répondre à la convocation du CC.

### BUDGET 1972

Le caissier cantonal, Jean Huguenin, soumet à l'assemblée un budget équilibré. Quelques points sont précisés, et l'AD le vote à l'unanimité.

#### Entrées

Cotisations : 190 × 150.—	
310 × 25.—	36 250.—
De Fonds d'entraide	—.—
Impôt anticipé et intérêts	500.—
De VPOD (subvention)	1 500.—
De Fonds spécial	—.—
Recettes diverses	1 000.—
	<b>39 250.—</b>

#### Sorties

Cotisations romandes	12 400.—
Cotisations Fonds d'entraide	—.—
Cotisations Fonds culturel	500.—
Aux caissiers de district	400.—
Ristourne aux sections	2 300.—
Administration	8 500.—
Séances Comité central	4 000.—
Commissions diverses	800.—
Déplacements et délégations	3 000.—
Subventions et cotisations	1 300.—
Prix pédagogique	—.—
Assurance CAP	500.—
Assurance RC « La Neuchâteloise »	1 700.—
Frais généraux	3 400.—
Dépenses diverses	450.—
	<b>39 250.—</b>

### SOUS-SECTIONS

La Société neuchâteloise des maîtresses de travaux à l'aiguille, et l'Association neuchâteloise des jardinières d'enfants sont admises à une très forte majorité en qualité de sous-sections de la SPN.

## STATUTS SPN

La commission chargée de réviser les statuts de l'association a présenté un nouveau projet, lequel se contente, pour l'instant, d'actualiser les statuts en vigueur. Les modifications proposées sont acceptées à l'unanimité. Les membres SPN recevront personnellement ce document dès qu'il aura été publié.

## PROPOSITION DES SECTIONS

La section du Val-de-Ruz soumet à l'AD deux propositions qui sont adoptées sous la forme suivante :

*A. Nous demandons que le CC intervienne par le canal de son choix afin d'obtenir que soient défaillées du bordereau d'impôt les cotisations annuelles à la Caisse de pensions de l'Etat.*

Une proposition allant dans le même sens avait déjà été votée par une AD. Il convient cependant de revenir à la charge. Ce pourrait être par la voie d'une motion déposée au Grand Conseil par nos collègues députés.

*B. 1. Le taux d'emprunt à la Caisse de pensions de l'Etat sera, pour les déposants (sociétaires), au moins de 1 % inférieur au taux minimum pratiqué par les autres établissements bancaires ou de prêts.*

*B. 2. Dans les immeubles appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat, les déposants (sociétaires) bénéficieront d'un loyer inférieur de 10 % au loyer de base consenti aux autres locataires de l'immeuble non affiliés à la CPE.*

*La priorité doit en outre leur être assurée.*

La section de Boudry fait la proposition suivante :

*Le CC est prié d'intervenir auprès du DIP pour que soit établi un dossier avec questionnaire pour l'élève, à l'occasion d'expositions présentant un intérêt évident.*

La section de Boudry pense ici, particulièrement aux expositions organisées dans le cadre du Musée ethnographique, du Château des Monts, au Locle, des Musées d'histoire naturelle. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## MAISONS DE VACANCES

Sur proposition de la section de Boudry, l'assemblée des délégués proteste contre l'initiative du bureau du conseil d'administration de la Caisse de pensions concernant la construction à Ovronnaz de maisons de vacances à l'usage des sociétaires. L'assemblée considère que cette action est antisociale. Elle est l'illustration d'un phénomène souvent dénoncé ici : l'embarras de capitaux devant lequel se trouve la Caisse de pensions. Nos mandataires au conseil d'administration s'opposeront à la poursuite de cette action, en dépit du résultat favorable obtenu par la consultation individuelle préalable.

G. B.

## D'une littérature enfantine à l'autre

Les étudiants de la volée 1970-1972 de l'Ecole normale ont organisé, à Neuchâtel, du 22 au 27 novembre dernier, une intéressante exposition de livres pour l'enfance. Elle avait surtout pour but d'informer le corps enseignant des meilleures nouveautés. On doit savoir gré aux normaliens d'avoir établi le choix de livres présentés parmi l'abondante littérature enfantine mise sur le marché des libraires et de contribuer ainsi au combat que nous devons mener constamment contre la parution d'ouvrages destinés aux enfants qui ne méritent d'autre destination que la poubelle. Saluons donc des initiatives de ce genre.

cz.

# valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex,  
Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

## Statut matériel : la prime de fidélité

Le statut matériel du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du premier et deuxième degré est établi par les dispositions du décret du 11 juillet 1963. Ce décret a subi deux modifications jusqu'à ce jour : celle datée du 22 janvier 1969 et celle de cette année, 25 janvier 1971.

Ce décret, dans son chapitre III, fixe le traitement des maîtresses et maîtres primaires, des maîtres de promotion et de développement, des maîtresses des écoles ménagères et des classes enfantines. Il fixe en outre les dispositions ayant trait :

- à la prime de fidélité,
- aux allocations sociales,
- au renchérissement et à son incorporation dans les traitements de base.

Le calcul du renchérissement ayant fait l'objet d'une explicitation dans le N° 32 d'octobre, l'information portera cette fois sur la

### PRIME DE FIDÉLITÉ

La prime est une gratification récompensant le personnel pour la fidélité à son poste de travail. Pour les enseignants, cette prime a été prévue pour la première fois dans le décret du 11 juillet 1963 et était accordée aux membres ayant 25 ans d'activité dans le canton. Elle s'élevait à 5 % du traitement.

Par les modifications du 22 janvier 1969, la prime de fidélité a pris un visage nouveau, beaucoup plus vrai, plus près de la réalité, plus équitable. Elle s'applique aujourd'hui selon ces nouvelles dispositions.

### MODE DE CALCUL

Calculée sur le traitement de base et les primes d'âge, versée avec le traitement de décembre, non indexée au renchérissement, non cotisante à la caisse de retraite, la prime de fidélité est établie selon le tableau suivant :

Années de service effectives et suivies révolues au 31 août de l'année en cours :	Pourcentage du traitement mensuel
10 ans	5 %
11 ans	10 %
12 ans	15 %
:	:
:	:
:	:
28 ans	95 %
dès	
29 ans révolus	100 %

Comme on le voit, cette prime s'appuie sur les années de service écoulées et n'implique donc pas une continuation de l'activité pour être touchée, comme on l'a prétendu en son temps. L'interprétation du tableau ci-dessus, par le département chargé de l'appliquer, a créé une situation de

méfiance malheureuse du fait que le règlement a pris une teneur non conforme au texte décrété. L'affaire a toutefois été classée, mais la leçon doit demeurer et servir l'avenir pour qu'aucune inégalité ou discrimination n'interrompe la sereine collaboration amorcée.

En cas d'interruption d'enseignement, seules les années effectuées dès le réengagement entrent en ligne de compte. Demeurent réservées, les absences pour raison de perfectionnement professionnel, maladie et autres qui ont fait l'objet d'un règlement du Conseil d'Etat dont voici les points principaux :

#### 1. Perfectionnement

En cas d'absence momentanée pour étude ou perfectionnement professionnel, les années antérieures comptent si l'enseignant reprend immédiatement son activité après la fin des études ou du stage de perfectionnement. Toute fraction d'année est considérée comme année entière si elle atteint 6 mois au moins.

#### 2. Maladie

Les années d'absence complètes, ou non, pour raisons de maladie comptent comme années d'activité pour autant que l'intéressé perçoit son salaire de son employeur. Ne seront pas comptées par contre comme années d'activité, les années complètes durant lesquelles l'enseignant aura bénéficié d'une prestation de sa caisse de retraite. En cas de reprise en cours de scolarité, l'année sera considérée comme année entière d'activité.

#### 3. Maternité

Lorsque l'absence a lieu pour cause de maternité, les années antérieures participent au calcul de la prime si l'interruption ne dépasse pas trois ans. Si l'intéressée ne reprend pas son activité dès le début de la quatrième scolarité, seules seront retenues les années de service effectuées dès le réengagement.

#### 4. Autres dispositions

Le règlement d'application sur la prime de fidélité établit en outre toutes les dispositions relatives aux autres interruptions.

### ANOMALIE D'APPRECIATION

Pour les enseignants, les interruptions volontaires doivent être examinées selon deux critères.

Il y a celles qui touchent certains anciens maîtres qui ont dû, dans le passé, quitter l'enseignement afin d'être en mesure de pourvoir à l'entretien de leur famille, et qui, par la suite, sont revenus à leur occupation première. On ne peut les accuser d'infidélité à la profession, vu la situation misérable que celle-ci leur procurait, aussi bien du côté du salaire mensuel que du côté de la durée annuelle de l'emploi (6 mois).

Il est donc inéquitable, à mon sens, d'ignorer pour le calcul de la prime ces années de service antérieures. Le cas de ces maîtres a été assimilé à ceux d'employés d'Etat ayant interrompu leur activité. Assimilation erronée puisque

l'employé n'était pas, comme l'enseignant, travailleur temporaire, mais utilisé et rémunéré à plein temps.

Le cas est différent — et les mesures actuellement appliquées justifiées — pour les membres du corps enseignant qui ont interrompu leur activité après l'établissement, en 1963, d'un salaire de travail distribué les douze mois de l'année.

#### AMÉLIORATION SUGGÉRÉE

Le Comité cantonal dans une séance d'été 1971 s'est penché sur le problème de la prime de fidélité. Il a constaté qu'une activité de trente années suivies était une exigence démesurée pour atteindre le 100 % de la fidélité. Dans la discussion, plusieurs solutions d'amélioration ont été examinées. Le CC a retenu la suivante :

**Dix pour cent dès la dixième année pour atteindre le maximum dès dix-neuf ans de service.**

Cette formule a été présentée verbalement par un membre de la SPVal, lors de l'assemblée des délégués de la FMEF, aux Crosets le 28 août 1971.

Le CC, dans son unanimité, estime cette formule conforme au contexte économique actuel et surtout **adéquate pour garder en place un personnel expérimenté**. Car, d'expérience, l'on peut dire que c'est bien entre 30 et 40 ans, au moment où l'enseignant peut fournir le maximum, qu'il est tenté de chercher un nouvel emploi, étant donné que, dans la profession, la promotion est quasiment nulle, alors que cette même promotion se réalise pleinement dans tous les autres secteurs, dans une échelle parfois très vaste d'ailleurs.

Si la voie promotionnelle est complexe dans l'enseignement et difficilement réalisable dans les formes habituelles, il faut donc lui trouver une forme de remplacement.

Vincent Dussex.

## divers

### A propos des écoles suisses à l'étranger

Dans les numéros 3 (29 janvier 1971) et 15 (7 mai 1971), l'*« Educateur »* publiait diverses mises en garde et rectifications concernant les Ecoles suisses à l'étranger.

Nous vous soumettons aujourd'hui et sans autre commentaire le texte que nous a aimablement communiqué le rédacteur de la *« Schweizerische Lehrer Zeitung »* concernant une intervention faite à ce propos au Conseil national.

FB

### PETITE QUESTION DE M. GUT, 29 SEPTEMBRE 1971

Le Département de l'intérieur a créé en février 1970 un groupe de travail pour les écoles suisses à l'étranger, en vue d'examiner la situation de ces écoles, notamment leurs objectifs, leur organisation et leurs rapports avec la Confédération ; il s'agissait également d'étudier la pratique en matière de subventions.

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes :

- Quand soumettra-t-il aux conseils législatifs un nouvel arrêté fédéral sur les écoles suisses à l'étranger ?
- Le groupe de travail mentionné a été précédemment invité à se prononcer sur des affaires concernant les écoles suisses à l'étranger (achat de terrain à Florence, reconnaissance de l'école suisse de Madrid). Tel n'a pas été le cas avant l'octroi des crédits relatifs aux projets de construction des écoles suisses à Bogota et à Rio de Janeiro. La polémique autour de l'école suisse de Bogota n'est-elle pas une raison de prendre pour de tels projets l'avis d'une commission dont les membres connaissent par expérience les écoles suisses à l'étranger ?

### RÉPONSE DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le message concernant un nouvel arrêté fédéral sur les écoles suisses à l'étranger sera soumis aux Chambres fédérales vraisemblablement pour la session d'été 1972.

Le groupe de travail institué par le Département de l'intérieur est chargé d'examiner la situation de ces écoles et d'étudier également la pratique en matière de subventions fédérales. Il n'est cependant pas exclu qu'il s'exprime aussi sur des demandes de subvention ou sur des problèmes particulièrement difficiles concernant certaines écoles. Mais il n'est pas à proprement parler un organe consultatif de la Confédération ; c'est à la commission fédérale que le groupe de travail recommande de créer, qu'il appartiendrait d'assumer une fonction de ce genre.

D'après les rapports qui nous ont été fournis par l'ambassade de Suisse en Colombie et par le président du comité de l'école, la situation est à nouveau tout à fait satisfaisante à l'école suisse de Bogota, qui a connu l'année passée quelques difficultés internes. Le groupe de travail aura néanmoins l'occasion, lors de sa prochaine séance, d'examiner les problèmes propres à cet établissement.

### Poésies de Noël

Philippe Moser, instituteur et poète à ses heures, nous a fait parvenir récemment un nouveau recueil de poésies de Noël. En guise d'introduction, nous publions le texte que l'auteur nous a envoyé avec cette plaquette.

FB

« Les fêtes de Noël approchent et avec elles le souci de les préparer dans le cadre de l'école, des familles, des Eglises... »

Chargé depuis de nombreuses années d'organiser de telles fêtes, j'ai souvent rencontré des difficultés pour trouver du nouveau, pour ne pas répéter inlassablement les mêmes poésies, aussi belles soient-elles.

C'est pourquoi, répondant à ce souci souvent exprimé autour de moi, j'ai pris l'initiative d'éditer une modeste plaquette réunissant 40 poésies de Noël et apportant un peu de nouveauté, j'ose l'espérer, dans le choix assez réduit...

Ces plaquettes, dont le tirage est limité, sont en vente au prix de Fr. 4.50 chez l'auteur, 2307 Le Valanvron.

Mon vœu est d'apporter à la crèche de Noël un peu de lumière parmi toute celle qui ruisselle déjà.

Philippe Moser.

## Anecdote

Après avoir été pendant 22 ans le secrétaire général de la Fédération internationale des associations d'instituteurs, M. Robert Michel, inspecteur scolaire à Lausanne, a démissionné. Les congrès annuels ont permis au secrétaire de visiter toutes les grandes villes du monde, jusqu'en Australie. Un de ses premiers déplacements conduisit M. Michel à New York. Il se rendit à Cointrin, et avant de prendre l'avion, commanda un repas au restaurant. Le service était lent, et il n'avait pris que le potage quand on appela les passagers. A peine installé, le secrétaire vit la « stewardess » offrir à manger. Mais le potage payé 12 francs lui restait sur l'estomac. Soucieux de préserver les finances de la Fédération, le passager refusa les bonnes choses qu'on offrait. Il fut tout surpris d'apprendre, au terme de la traversée, que les repas à bord étaient gratuits ! Par la suite, le secrétaire a eu l'occasion de se rattraper...

*Extrait de « La Feuille d'Avis de Lausanne » du 18 janvier 1971.*

## Conseil de l'Europe

### DES CHANCES ÉGALES D'ÉDUCATION POUR TOUS LES ENFANTS

Trouver les moyens d'assurer des chances égales d'éducation à tous les enfants européens, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle, tel est le but que se sont fixé les experts pédagogiques du Conseil de l'Europe.

Réunis récemment à Strasbourg au Comité de l'enseignement général et technique, une soixantaine d'experts ont adopté leur plan de travail pour les deux années à venir. Celui-ci comprendra des études du rôle de l'éducation préscolaire pour compenser des handicaps physiques ou mentaux ainsi que des carences du milieu d'origine de certains enfants, la formation des enseignants à ce niveau et la réforme des programmes. Ce plan d'action donnera des suites pratiques aux recommandations de la Conférence des ministres européens de l'éducation.

Pour mener à bien leur programme, les experts prévoient une série de réunions pour traiter à fond les divers aspects du problème de l'enseignement préscolaire. Ainsi, toujours dans le souci de donner des chances égales à tous les enfants, ils étudieront en particulier l'éducation des enfants des travailleurs migrants, celle des enfants handicapés — et entre autres la question de savoir si l'enfant inadapté doit être intégré dans le milieu préscolaire ou scolaire normal, ou s'il y a lieu de le confier à des institutions spécialisées.

Le comité s'est proposé de consacrer un symposium à la formation des enseignants de l'éducation préscolaire en étendant ses travaux également aux enseignants des premières années du primaire, étant donné que l'on considère que les deux formations devraient se rapprocher. A cette occasion seront peut-être également examinées les possibilités d'attirer du personnel masculin vers l'enseignement préscolaire et primaire afin de compenser ainsi l'absence du père au foyer relativement fréquente dans nos sociétés.

## OCDE

### L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE DES TRAVAILLEURS

Du 9 au 12 novembre 1971, se tiendra, au siège du syndicat allemand DGB à Düsseldorf, un séminaire OCDE consacré à l'éducation économique des travailleurs et de leurs représentants. Une cinquantaine de dirigeants, économistes et éducateurs syndicaux de huit pays de l'OCDE (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) participeront à ce séminaire qui sera présidé par M. Horst Modell, directeur de l'Ecole syndicale nationale de Hochkamp, Hambourg.

Le programme du séminaire comprend quatre parties :

1. une discussion générale de l'intérêt que présente une meilleure éducation économique des travailleurs et de leurs représentants ;
2. trois études de cas, portant sur l'inflation, le rôle des comités d'entreprise, la planification économique nationale.
3. une analyse des problèmes pédagogiques (méthodes, instruments, personnel enseignant, etc...) qu'implique, à différents niveaux, l'éducation économique des travailleurs et de leurs responsables syndicaux ;
4. une discussion du rôle respectif, en la matière, des syndicats, de l'entreprise, de l'enseignement public et des mass media.

Des rapports nationaux sur les facilités éducatives offertes actuellement aux travailleurs dans les huit pays participant au séminaire seront également présentés.

## SPIE

### SÉMINAIRE INTERNATIONAL À BERLIN-OUEST

Le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE) a tenu, du 12 au 20 juillet 1971, à Berlin-Ouest, un séminaire international sur le thème : « La situation du personnel enseignant par rapport aux conventions et recommandations du BIT et de l'UNESCO ». Cinquante-trois délégués, membres ou représentants d'organisations d'enseignants d'Afrique, d'Asie, des Amériques et de l'Europe ont participé aux travaux et discussions qui ont porté sur les points suivants :

- convention du BIT sur la liberté syndicale (rapporteur A. Braconier - SPIE) ;
- résultats de l'enquête sur l'application de la recommandation BIT-UNESCO sur la condition du personnel enseignant (rapporteur M. Vl. Hercik - UNESCO) ;
- convention du BIT sur les droits syndicaux et de négociation collective - (rapporteur A. Braconier - SPIE) ;
- les enseignants et le droit de grève (rapporteur E. Frister, du syndicat allemand « Gewerkschaft und Erziehung ») ;
- procédures en matière de conventions et recommandations (rapporteur A. Braconier - SPIE) ;
- programme de la Commission paritaire de la fonction publique instaurée au niveau du BIT (rapporteur A. Braconier - SPIE).

Le séminaire était placé sous la présidence de Henri Rodenstein, président du SPIE et fut ouvert en présence de

M. Otto Willert, président de l'« Internationale Lehrerkonferenz » de Berlin.

Les participants ont approuvé en fin de réunion une série de conclusions et recommandations générales qui ont été soumises par la suite au Secrétariat général du SPIE.

*Services publics du 20.10.71.*

## UNESCO

### CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

Le 13 octobre 1971 s'est ouverte, au Palais Wilson, à Genève, la 33<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation. Tous les Etats membres avaient préalablement été priés de faire parvenir en temps utile à l'UNESCO, un bref rapport sur l'évolution de l'enseignement dans leur pays pendant l'année 1970-1971 et les changements notables qui sont intervenus récemment dans les politiques de l'enseignement ont été portés à la connaissance de la conférence.

Celle-ci est en outre saisie de deux rapports : l'un porte sur le milieu social des élèves et leurs chances de succès à l'école, le second se rapporte aux grandes tendances dans le domaine de l'éducation. Les débats portent sur les thèmes suivants :

- éducation et formation des adolescents (14-18 ans) ;
- la période médiane de la formation scolaire (10-14 ans) ;
- responsabilité de l'Etat à l'égard de l'enseignement primaire ;
- rôle des établissements d'enseignement supérieur dans le développement national ;
- amélioration et entretien de la compétence des maîtres ;
- administration de l'enseignement.

Le SPIE était représenté à cette conférence par son président, Henri Rodenstein.

*Services publics du 20.10.71.*

## Jeunesse Tours

A l'approche des vacances d'hiver, nous prenons la liberté de vous rappeler notre organisation de voyages « Jeunesse Tours ».

Dans le but de la faire connaître des élèves, apprentis, membres ou autres intéressés, nous vous remettrons un programme sur simple demande.

En élaborant ce programme, notre principal objectif a été d'offrir aux jeunes de 15 à 25 ans, des vacances à des prix abordables et variés.

Nous nous permettons également de vous signaler qu'un programme plus complet de voyages et de camps est en préparation pour l'été 1972 et que sa parution est prévue pour le printemps prochain. Si vous désirez le recevoir, ce que nous espérons vivement, il vous suffira de nous écrire, jusqu'au 15 janvier, à l'adresse de notre bureau romand.

*Auberges de la Jeunesse et  
Jeunesse Tours  
Bureau romand  
1842 Territet-Montreux.*

## Le Lézard

*Le lézard a dit : « Oui,  
Je voudrais être abeille. »  
Mais il a trop dormi  
Dans les bras du soleil.  
Il a pris peu à peu  
La couleur de la pierre,  
Lui qui était de feu,  
De menthe et de lumière,  
Lui qui glissait léger  
Comme un fil de clarté,  
Le voilà plus obscur  
Que la fente du mur.  
Le lézard a dit : « Oui,  
Je voudrais être abeille. »  
Mais il s'est rendormi  
Dans les bras du soleil.*

*Maurice Carème (poète contemporain).  
Pigeon vole (Bourrelier et Colin édit.).*

## Belet & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21



**Aucun souci...**  
**La Caisse - maladie  
chrétienne - sociale  
m'en décharge**

**800 000 assurés**

# **Cinq siècles de littérature en Suisse française**

## **LA BIBLIOTHÈQUE ROMANDE**

publiée en commun par la Coopérative Rencontre, les Editions Payot et la Feuille d'Avis de Lausanne, avec l'appui de la Fondation Pro Helvetia et des cantons romands.

Pendant cinq ans, les éditeurs et vos libraires vont vous offrir, à raison de neuf titres par an, une cinquantaine d'œuvres majeures d'une diversité et d'une richesse insoupçonnées, représentant le patrimoine culturel romand du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.



R. Töpffer - Monsieur Jabot

Première série de neuf titres, parus en 1971 :

**Pierre Viret** - Deux Dialogues

**Charles de Bonstetten** - Voyage dans le Latium

**Pierre Girard** - Lord Algernon + La Rose de Thuringe

**Mme de Charrière** - Lettres neuchâteloises  
+ Trois Femmes

**Philippe Monnier** - Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle

**Marguerite Burnat-Provins** -  
Le Livre pour toi

**Benjamin Constant** - De la Religion  
(1<sup>er</sup> livre) et autres textes

**Rodolphe Töpffer** - Monsieur Jabot

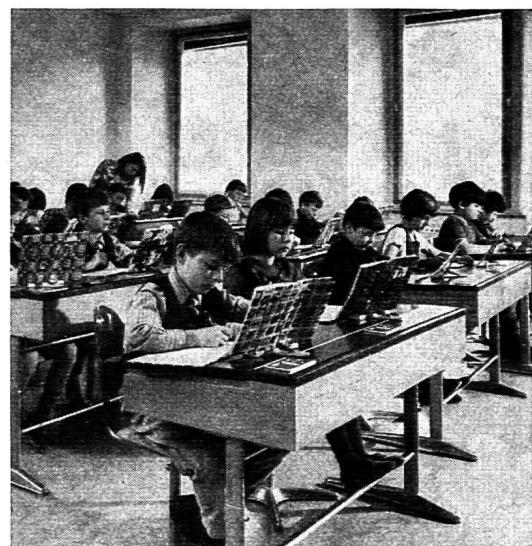
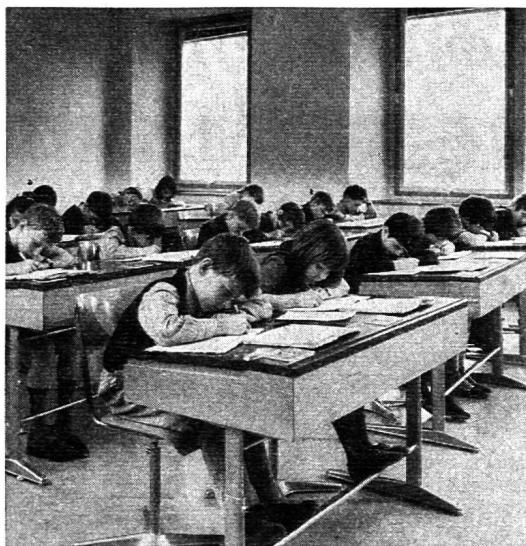
**Monique St-Hélier** - Bois-Mort

Haute qualité d'édition. Format 14 × 20 cm. Reliure skivertex olive, titre or, sous liseuse en couleurs.  
Le volume **Fr. 17.50**.

En vente chez tous les libraires

Prospectus à disposition

**DIFFUSION PAYOT LAUSANNE**



Le support

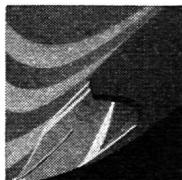
**UNI  
-  
BOY**

représente une aide efficace pour les travaux de copie en calcul, grammaire et lecture. Moins de déformations de la colonne vertébrale, de fatigue des yeux. Meilleure tenue des cahiers grâce à la tenue correcte. Economie de place sur les tables, plus de livres qui tombent par terre. Le modèle 70 est encore plus confortable et silencieux grâce à un dispositif spécial. Prix école fr. 6.— (10 + 1 gratuit).

Demandez la documentation et les avis aux parents chez le distributeur général :

**B. Zeugin, matériel scolaire, 4242 Dittingen/BE Tél. (061) 89 68 85.**

## L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.



## Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

**Pelikano**  
le plus parfait qui ait jamais existé!



Günther Wagner AG  
Pelikan-Werk, 8038 Zurich  
Téléphone 051/917373

